

Entre le joul de force et le joul de fierté : un joul de combat

CHRISTINE PORTELANCE

Le monde n'est pas un exotisme: je
voulais me l'approprier par les
mots, nommer pour posséder.

JACQUES RENAUD¹

Pour mettre en perspective les œuvres emblématiques de l'« époque du joul » dont il est question dans ce colloque, il convient d'examiner en premier lieu l'extension sémantique du mot *joul* lui-même. Ce mot renvoie d'abord à une certaine prononciation dont les aires — Basse-Normandie, Maine, Picardie, Aunis, etc. — correspondent aux lieux de provenance de nombreux colons français², avec, en profil, l'épéneuse question de la genèse du français québécois. Il est attesté depuis 1930 dans l'expression *parler joul*³, mais ne se

1. Jacques Renaud, *Le cassé et autres nouvelles*, Montréal, Parti pris, 1977, p. 156.

2. La carte des aires de prononciation joul distribuée aux participants est celle reproduite par Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Diagnostic », 1995, p. 73.

3. Il connaît, depuis, les dérivés suivants: *joualer, joulaiser, joulaisant, -ante, joulisme, joulite, joualeux, joulonais, joulonie*.

répand dans l'usage au Québec qu'à partir de la publication des *Insolences du frère Untel* en 1960, ouvrage qui, on le sait, déclencha ce qu'il est dorénavant convenu d'appeler la querelle du joul⁴.

Comparons maintenant le traitement lexicographique qu'en offrent un dictionnaire français et un dictionnaire québécois:

Mot utilisé au Québec pour désigner globalement les écarts (phonétiques, lexicaux, syntaxiques; anglicismes) du français populaire canadien, soit pour les stigmatiser soit pour en faire un symbole d'identité.
(*Le Petit Robert 1*, Paris, 1991)

Variété de français québécois qui est caractérisée par un ensemble de traits (surtout phonétiques et lexicaux) considérés comme incorrects ou mauvais et qui est identifié au parler des classes populaires.
(*Dictionnaire du français Plus*, Montréal, 1988)

Les deux définitions illustrent à leur manière la difficile, voire impossible tâche de rédiger un ouvrage lexicographique qui soit neutre sur le plan idéologique. Nonobstant l'association des mots *Québec* et *canadien* susceptible certes d'en faire sourciller plusieurs, c'est la notion d'écart qui nous apparaît la plus lourde d'équivoques. Dans *Le Petit Robert 1*, on se garde bien de spécifier au détriment de quelle variété linguistique se fait l'écart; on mentionne, par contre, et un sens péjoratif et un sens mélioratif. Non-ingérence, mais non-indifférence. Dans le *Plus*, le joul est présenté comme une variété du français québécois, comme une sous-variété donc. Or l'existence d'un français québécois, comme ensemble d'usages et non comme ensemble d'écarts, est loin de faire l'unanimité dans la société québécoise. À cet égard, les nombreuses chroniques de langage⁵ ainsi que les polémiques suscitées par chaque pa-

4. Pour un développement encyclopédique de *joul*, voir le *Dictionnaire du français Plus. À l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, CEC, 1988.

5. André Clas (dir.), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse au Canada*, vol. I: 1950-1970, vol. II: 1876-1950, Observatoire du

ration d'un dictionnaire d'usages québécois témoignent d'une réelle obsession de la langue au Québec, obsession qu'on ne peut éviter de rapprocher d'une quête identitaire⁶ au sein de laquelle le joul des années soixante aurait fait figure de catalyseur⁷.

Une telle insécurité linguistique soulève non seulement les passions, mais également quelques questions. De quelle sorte de langue avons-nous été en mesure de nous écarter? Y aurait-il eu en Canada une « belle langue » dont nous nous serions éloignés? Faut-il y voir le mythe d'un paradis linguistique perdu, d'où dériverait l'odyssée identitaire québécoise?

À la recherche d'une langue perdue: la période française

Quelle langue parlait-on en Nouvelle-France? Pour tenter de répondre à cette question, Mougeon et Beniak⁸, deux linguistes de Toronto, ont pris l'initiative de réunir des spécialistes s'intéressant à la genèse du français québécois, mais ne partageant pas les mêmes hypothèses. L'ouvrage collectif présente trois scénarii génétiques qui n'épuisent cependant pas le sujet, faute de données empiriques. Une première hypothèse veut que les colons débarquant en Amérique parlaient déjà français, soit comme locuteurs natifs, soit comme patoisants bilingues. Ce scénario de la dédialectalisation, thèse défendue principalement par le phonologue Y.-C. Morin à partir de solides bases empiriques, propose donc un alignement sur le français central normé avec un remplacement des

français moderne et contemporain, Département de linguistique et de philologie, Université de Montréal, 1976.

6. Voir l'excellent ouvrage synthèse de Chantal Bouchard (*La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides, 1998) sur les rapports langue-identité au Québec, publié après le colloque.
7. En effet, c'est à partir des années soixante que les questions linguistiques ont peu à peu envahi la scène politique. Voir la « Chronologie » dans cet ouvrage.
8. R. Mougeon et É. Beniak (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1994.

formes propres aux parlars régionaux par les formes concurrentes parlées par l'élite de la colonie. Pierre Barbaud⁹ prétend au contraire, c'est le scénario de dialectalisation du français, qu'en Nouvelle-France le français central normé se trouve mâtiné de différents patois, dont certains sont incompréhensibles pour des locuteurs français. Enfin, suggérée par Mougeon et Beniak eux-mêmes, une troisième hypothèse, plausible bien qu'aucune étude ne vienne l'étayer par une démonstration rigoureuse : une cohabitation du français central normé et de parlars régionaux sans dialectalisation, ni dédialectalisation. Le scénario du *statu quo*.

Chose certaine, quel que soit le scénario envisagé, les auteurs des recherches sur la genèse du français québécois s'entendent pour dire que ce français s'est constitué par un brassage unique et original formant un ensemble unifié, cohérent et distinct. Par ailleurs, que ce soit par l'apprentissage du français en France ou en Amérique, l'unification linguistique s'est faite très tôt sur le territoire, et bien avant la France¹⁰ qui devra attendre l'après-guerre avant de ne voir arriver à l'école communale que des enfants parlant français¹¹. En outre, les patois ont subsisté en France jusque dans les années soixante. Un peuple québécois plus français que le peuple français !

Une telle position prend également en ligne de compte les données de scolarisation de la population. En Nouvelle-France, si 80 % de la bourgeoisie est alphabétisée, 47 % du peuple contre 20 % en France l'est également. De plus, les arguments de la thèse du français appris avant le départ pour le Nouveau-Monde s'appuient sur les conditions d'immigration

9. Pierre Barbaud, *Le choc des patois en Nouvelle-France*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984.

10. La France de la fin du XVII^e siècle (28 millions d'habitants) est une véritable tour de Babel où une trentaine de patois se côtoient. Plus de 6 millions d'habitants sont incapables de tenir une conversation suivie en langue nationale et seulement 3 millions la parlent purement et simplement (Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, ouvr. cité, p. 41). Cette situation n'a pas empêché le français de devenir une langue de prestige dans le domaine des arts et des sciences, et de s'imposer comme langue internationale dans le monde diplomatique.

11. Claude Duneton, *Parler croquant*, Paris, Stock, 1973.

des colons, lesquels, issus principalement de milieux urbains plus fortement francisés, restaient souvent cantonnés dans un port des mois durant avant d'entreprendre la grande traversée, ce qui laissait tout le loisir à ceux qui ne le parlaient pas d'apprendre le français. Les données du français acadien montrent de surcroît que la communauté acadienne, à cause de la déportation, n'aurait pas eu le temps de laisser tomber les patois et d'apprendre sur place le français qu'on lui connaît.

Ce français de la Nouvelle-France n'est certes pas le lecte français de prestige parce que ses racines sont celles du peuple, mais c'est la langue parlée par tous. Il est donc légitime de croire que l'empreinte dans la mémoire collective d'une unité culturelle et linguistique à préserver n'est pas une simple chimère.

La conquête anglaise et après

Cette période sera examinée sous deux angles : les revendications des nationaux, comme on les appelle à l'époque, et les témoignages d'étrangers venus en Canada¹².

Dès 1763, une pétition envoyée au roi d'Angleterre, signée par quatre-vingt-dix-sept notables, revendique le droit de conserver le système de lois français et d'occuper des emplois dans l'administration — tout en restant catholiques malgré le serment du test¹³ exigé pour de tels emplois — et ce, courbettes obligeant, tout en assurant à Sa Majesté « la plus respectueuse soumission » de ses « plus fidèles Sujets¹⁴ ». C'est ainsi qu'avec l'Acte de Québec¹⁵ de 1774, après une décennie de revendications et en échange d'une « loyauté inviolable », les nationaux conservent avocats, notaires, Code civil français et liberté religieuse. La langue française se taille ainsi, de manière plutôt insidieuse, une place « publique », sans pour autant que jamais il

12. D'après Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972.

13. Ce serment, incompatible avec le catholicisme, déniait l'autorité papale et la transsubstantiation des espèces (eucharistie).

14. Guy Bouthillier et Jean Meynaud, ouvr. cité, p. 97-99.

15. Cet Acte ne contient aucune disposition linguistique.



en soit fait explicitement état. En effet, il ne serait pas venu à l'esprit des nationaux de réclamer des garanties formelles pour une langue parlée par l'immense majorité¹⁶. Or cette belle majorité aurait pu fondre comme neige au soleil si le plan d'assimilation de Hugh Finley, par exemple, avait pu se réaliser. Pour asseoir ses visées assimilatrices, ce dernier avait conçu le projet d'instaurer pour les Canadiens un système d'écoles anglaises gratuit; ce plan aurait pu fonctionner, n'eût été le problème incontournable du recrutement de maîtres d'école anglophones... et catholiques. La foi fut alors bel et bien gardienne de la langue. Signalons tout de même que dans la correspondance de ce Finley apparaît pour la première fois l'idée, soutenue par certains défenseurs des droits des nationaux, que les Canadiens français puissent servir de rempart contre la menace américaine. Il ne suffit peut-être pas toujours d'avoir la foi!

Au XIX^e siècle, la plupart des témoignages des visiteurs étrangers font état d'une vie bien française. Tocqueville, en 1831, dira du Québec qu'il est la partie de l'Amérique qui ressemble le plus à l'Europe. Il observe que si la majorité est française, la classe dirigeante, détentrice de toutes les entreprises commerciales, est anglaise. La langue parlée dans la rue est le français, mais toutes les enseignes sont en anglais. Premiers problèmes d'affichage d'une série... interminable comme un casse-tête chinois. Quant à la qualité de la langue, Tocqueville note que l'unique journal français, *Le Canadien* — dont le contenu ressemble à sa devise: « Notre religion, notre langue, nos lois » —, est écrit dans un style commun et présente de nombreux anglicismes ainsi que des tournures étranges. Il le compare pourtant à des journaux du canton de Vaud en Suisse! À la suite d'une visite à un tribunal, il dira des avocats qu'ils sont sans talent, qu'ils parlent avec un accent normand populaire, que leur style est vulgaire, bourré d'anglicismes et d'étrangetés. Et d'en conclure:

L'ensemble du tableau a quelque chose de bizarre, d'incohérent, de burlesque même. Le fond de l'impression qu'il

16. Seul Chartier de Lotbinière, quelque part entre 1763 et 1774, demanda à Westminster un statut d'unilinguisme français pour le Québec.

faisait naître était cependant triste. Je n'ai jamais été plus convaincu qu'en sortant de là que le plus grand et le plus irrémédiable malheur pour un peuple c'est d'être conquis¹⁷.

L'académicien Jean-Jacques Ampère, le fils de l'autre, de passage au Québec en 1851, s'étonne de l'affichage alors bilingue où le français, minoritaire, apparaît altéré et corrompu par l'anglais. Par ailleurs, il s'émerveille de tournures entendues, telles que « un méchant bateau », y reconnaissant la langue de Molière: « Pour retrouver vivantes dans la langue les traditions du Grand Siècle, il faut aller au Canada¹⁸. »

L'anecdote suivante est représentative des préjugés qu'entretiennent les Anglo-Canadiens à l'égard du français parlé au Canada. Elle illustre cette croyance, qui perdure¹⁹, d'une langue informe, incompréhensible pour les Français du vieux continent. En 1862, une certaine Lady Monk demande à un visiteur français, Emmanuel Blain de Saint-Aubin, s'il parle, *of course*, le *Parisian French*. Le français parlé ici, lui dit-elle, est un abominable patois. Le visiteur réplique qu'il ne parle surtout pas le français de Paris, qu'on ne peut comparer d'ailleurs qu'à l'anglais des Cockneys londoniens, et il ajoute qu'à instruction égale les locuteurs canadiens se comparent tout à fait à ceux de la France. Les ouvriers et les agriculteurs d'ici maîtrisent mieux leur langue que le peuple français parce qu'ils sont plus scolarisés, affirme-t-il de surcroît²⁰. Lady Monk venait de goûter à l'esprit français²¹.

17. Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *ouvr. cité*, p. 141.

18. *Ibid.*, p. 165.

19. En poste pendant quelques années dans une université ontarienne, j'eus un jour la surprise, alors que je mentionnais un récent séjour en France, de me faire demander si j'arrivais à me faire comprendre des Français. J'ai pu constater par la suite que cette attitude était loin d'être exceptionnelle, ce qui variait étant l'arrogance ou l'ignorance de mes interlocuteurs. J'en suis venue à croire que le plus grand tabou linguistique des Canadiens anglais, et vraisemblablement le secret le mieux gardé, est peut-être leurs propres traumatismes linguistiques en débarquant à Londres...

20. Le taux de scolarisation au Québec est pourtant très faible à l'époque. Cette réaction ne saurait s'expliquer autrement que par la faible francisation du peuple français, plutôt patoisant.

21. Dans Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *ouvr. cité*, p. 166.

Si la vaste majorité constituée par la population francophone était de nature à conforter les colons français au moment de la conquête anglaise, la loi du nombre, se retournant, allait finir par renverser la situation. En effet, les conquérants (pour l'essentiel: l'armée, du personnel politique et peu de colons) sont d'abord minoritaires. Par la suite, la colonisation change peu à peu le paysage linguistique: en 1851, 40% de la population de Québec est anglophone et, à Montréal, les anglophones y forment la majorité de 1831 à 1861. Avant l'union du Haut et du Bas-Canada, le Haut-Canada compte 400 000 anglophones, le Bas-Canada 450 000 francophones et 150 000 anglophones. Avec l'immigration, la majorité, dorénavant acquise avec l'Union, ira, année après année, s'accroissant.

Cette période est marquée par une scolarisation très faible. Selon les données fournies par Corbeil²², le taux de fréquentation scolaire des francophones, au milieu du XIX^e siècle, n'est que de 4,4%. Les collèges classiques accueillent alors moins de 1% de la population. En 1910, 82% des élèves se retrouvent dans les trois premières années, et moins de 1% poursuivent jusqu'en 8^e année et au-delà. En 1927, une commission d'enquête évalue à 94% la proportion des élèves qui interrompent leurs études en 6^e année. Une telle situation a fait dire à plusieurs qu'au Québec, avant 1960, on se dépêchait d'apprendre à lire, à écrire et à compter pour au plus vite quitter les bancs d'école.

Rural au XIX^e, le Québec s'urbanise avec le XX^e siècle. Minoritaire et peu instruit, le peuple apprendra à travailler dans une langue étrangère: celle des patrons. Vulnérable hors de la tradition rurale conservatrice, la perception qu'il a de lui-même ne pourra dans ces conditions que se dégrader.

22. Jean-Claude Corbeil, *L'aménagement linguistique*, Québec, Régie de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1974, p. 14-18.

Si certains étrangers de passage louent la qualité de la langue, des critiques en dénoncent la détérioration tout au long de la deuxième moitié du XIX^e siècle par le biais de chroniques, dans les journaux surtout: celles d'Arthur Buies, d'Os-car Dunn ou de Jules-Paul Tardivel, pour ne nommer que les plus connues. Au cours de l'année 1865, Arthur Buies publie des listes de barbarismes parmi lesquels on retrouve des tournures pourtant bien françaises. En effet, il condamne par exemple l'antéposition de *méchant*²³, comme dans «il fait un méchant temps», le même tour qui faisait s'exclamer Jean-Jacques Ampère. Il faut comprendre que l'anglais a fait de nombreux emprunts au français au fil de son évolution²⁴ et qu'ainsi bien des archaïsmes peuvent facilement être confondus avec des anglicismes. En outre, l'absence d'échanges culturels avec la France se fait cruellement sentir. Plus tard, Jean-Marie Laurence²⁵ dénoncera de tels abus critiques, les attribuant à un trop grand fanatisme et à de la pure ignorance linguistique. Cette chasse aux anglicismes, métamorphosée en réelle phobie dans les années 1970 avec les *hambourgeois*, *gaminet*, *flâneurs* et autres *croustilles*²⁶, nous la devons, entre autres, à Tardivel, auteur d'une brochure intitulée *L'anglicisme, voilà l'ennemi*. La même année (1880), Dunn publie un *Glossaire franco-canadien*, ouvrage de 1750 entrées²⁷.

Dans une étude sur l'autoperception linguistique à partir de chroniques de langage²⁸, Chantal Bouchard²⁹ distingue

23. Dans Guy Bouthillier et Jean Meynaud, ouvr. cité, p. 185. Cet emploi subsiste toujours en français dans un registre littéraire.
24. Voir F. Mackenzie, *Les relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire*, tomes I et II, Paris, Droz, 1939.
25. Jean-Marie Laurence, *Notre français sur le vif*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1947.
26. Équivalents proposés par l'Office de la langue française pour *hamburger*, *t-shirt*, *loafers* et *chips*.
27. Il y eut également d'autres publications plus modestes, comme celle de l'abbé Caron, *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens français*.
28. Voir André Clas, ouvr. cité.
29. Chantal Bouchard, ouvr. cité.

trois périodes; elle note une perception négative qui va de 1879 à 1910, période dont on vient de parler, suivie, de 1910 à 1940, d'une revalorisation de la langue du terroir, moins contaminée par l'anglais pour des raisons évidentes. Période de repli sur soi. Acceptation de la défaite et du *statu quo*. Dès lors, la célébration de la terre et des valeurs traditionnelles a pour effet de laisser « au conquérant anglais l'initiative du commerce et de l'industrialisation³⁰ ». Bouchard observe qu'il ne s'agit en fait que d'une sorte d'interlude puisque cette perception redevient, de 1940 à 1970, plus négative que jamais lorsque l'ouvrier remplace le paysan comme classe populaire, lorsque les campagnes se vident au profit des villes, avec comme point culminant, on s'en doute, la fameuse querelle du joul.

Qu'une couche sociale puisse souffrir d'insécurité linguistique, cela s'entend. Lorsque l'ensemble d'une communauté est atteint, le mal est profond. L'élite canadienne-française a échoué à imposer son lecte comme lecte de prestige et la norme linguistique reste définie à l'extérieur de la communauté. L'élite s'en trouve elle-même affligée. En l'absence de prestige économique et politique, de prestige linguistique et culturel, tous les éléments se trouvent alors réunis pour provoquer, avant l'extinction de voix, une crise d'identité aiguë. L'ancien colon, maintenant colonisé, se sent devenir de plus en plus aphone.

Querelle de querelle de Brest³¹!

On s'entend généralement pour dire que l'étincelle qui mit le feu aux poudres fut, en réponse à un billet d'André Laurendeau sur les piètres performances linguistiques des écoliers, la lettre d'un frère enseignant anonyme³² dénonçant le « parler joul » de ses élèves et les vicissitudes de l'enseignement du français. Laurendeau la publie en y apposant de son propre chef le pseudonyme de Frère Un tel, puis Untel. Des dizaines

30. Jean-Claude Corbeil, *ouvr. cité*, p. 9.

31. Euphémisme hergéen.

32. En novembre 1959. Cette lettre sera suivie d'une douzaine d'autres.

de lettres au journal *Le Devoir* ne tardent pas à faire écho aux propos incendiaires de ce « prolétaire de la sainte Église³³ ». Et la parution des *Insolences*³⁴, l'année suivante, ne fera qu'accroître le mouvement. Il n'est plus question de la langue des jeunes, mais bien de celle de toute une collectivité. L'ampleur de cette opération d'autocritique est telle qu'elle ne trouve d'équivalent nulle part ailleurs dans l'histoire. Le mérite du Frère Untel est d'avoir enfin nommé un mal infâme décrié depuis des décennies. Comme si, par transposition, un diagnostic se posait finalement sur le silence économique, politique et culturel. La prise de parole est émotive et, en tant que telle, elle devient la preuve *a contrario* du pouvoir des mots.

Pour faire contrepoids, certains se sont lancés dans des opérations de redressement de la langue. C'est le cas, notamment, de Jean-Marie Laurence qui, en 1963, posait le diagnostic suivant:

Chez nous le souci du « bon langage » tourne souvent à l'obsession. Nous apportons plus d'importance à la façon de dire les choses qu'aux choses elles-mêmes. Nous nous taisons plutôt que de parler d'une façon imparfaite. Cette inhibition finit par paralyser notre pensée elle-même. Nous possédons au plus haut degré le complexe des peuples qui dépendent d'une métropole au point de vue linguistique³⁵.

L'influence de Jean-Marie Laurence sur la langue au Québec est indéniable. Parallèlement à une carrière en éducation comme professeur, puis comme directeur adjoint des Écoles normales, enfin comme directeur général de l'enseignement du français au Département de l'instruction, il œuvre dans les médias. Titulaire de la chronique linguistique *Notre français*

33. Auto-désignation: voir Jean-Paul Desbiens, *Les insolences du frère Untel*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, p. 11.

34. Notre exemplaire de la première édition porte l'estampille suivante d'une librairie montréalaise: *Pour adultes avertis*.

35. Jean-Marie Laurence, *C'est-à-dire*, Montréal, vol. VII, n° 1, dans Christine Portelance, *Étude sociolinguistique d'une pratique terminologique. Terminologismes: Radio-Canada*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1984.

sur le vif à Radio-Canada de 1942 à 1954, il collabore aux émissions de radio *La langue bien pendue* et *La parole est d'or* de 1954 à 1964, il anime à la télévision d'État *Langue vivante* de 1964 à 1970 et participe, en tant qu'invité régulier, à *Langage de mon pays* et *Sur le bout de la langue* de 1970 à 1976, année où il prend sa retraite et qui marque la fin, à la société d'État, des émissions consacrées au bien-parler. C'est pourquoi on l'associe généralement à la langue de Radio-Canada, dont on a longtemps cru, par fierté, qu'elle constituait le seul vrai français international, un baume sur nos plaies linguistiques³⁶. Ce que l'on connaît moins, par ailleurs, c'est le caractère ambivalent du personnage, tout aussi ambivalent, sur le plan linguistique, que certains de nos politiciens.

La plupart des téléspectateurs conserveront de lui l'image d'un homme au langage quelque peu précieux et à qui ils pouvaient difficilement s'identifier, image à laquelle plusieurs ont sûrement accolé l'étiquette de puriste. Or Laurence n'est pas tendre envers les moralistes de la langue qu'il qualifie de la manière suivante: «ces agressifs», «les maniaques de la faute», «ces correcteurs bornés», «les chicaniers du langage», «les dégustateurs de chiures de mouches», «les autoritaires qui ont pris comme modèle le père Fouettard»... et enfin, «les puristes constipés». Il résume ainsi leurs travers: vanité, agressivité, étroitesse, défauts affectifs qui se doublent d'une «lacune d'ordre intellectuel: l'ignorance de la linguistique scientifique». Il oppose le travail, *descriptif*, «d'analyste, de dissecteur et d'anatomiste de la langue» du linguiste à celui, *prescriptif*, du grammairien moraliste de la langue³⁷. En faisant ces recherches sur les pratiques terminologiques à Radio-Canada, nous avons été étonnée de constater qu'avant même la mise sur pied de départements universitaires de linguistique, Laurence faisait découvrir à ses étudiants de l'École normale (quelque part entre 1938 et 1956) cette science ayant pour objet le langage, et qu'il avait également publié dans *C'est-à-dire*, bulletin d'information linguistique de

36. On s'en souvient également comme auteur d'une grammaire scolaire.
37. *C'est-à-dire*, vol. VI, n° 6, 1963, dans Christine Portelance, ouvr. cité, p. 15-16.

Radio-Canada, une série d'articles sur les idées fondamentales de la linguistique — autour de Saussure, Hjelmslev, Benveniste, Martinet, Chomsky et cie —, constituant un véritable cours d'introduction à la linguistique.

Jean-Marie Laurence fut également, à partir de 1963, la figure centrale du Comité de linguistique de Radio-Canada. L'idée de former un comité de vigilance avait commencé à germer en 1959, et le comité sera créé officiellement en 1960 avec l'objectif de refranciser la langue de travail à partir d'une norme qui serait celle du «français universel». Les membres avaient pour tâches la préparation et la diffusion du matériel linguistique nécessaire à la réalisation de cet objectif. À partir de 1961, la Société autorisera la diffusion des fiches à l'extérieur de son enceinte; le nombre d'abonnés grimpera rapidement à plusieurs milliers. En 1984, le fichier d'un abonné comprendra près de 3 000 fiches, reçues en 542 livraisons. Né de l'inquiétude d'une époque, le comité de linguistique représente une des factions importantes du débat linguistique. En effet, dans les travaux du comité se trouve l'ébauche d'une méthodologie terminologique qui allait plus tard engendrer un organisme de normalisation d'État; c'est d'ailleurs à un membre du comité, Robert Dubuc, que l'on doit le néologisme *terminologie* pour désigner un métier bien québécois.

Comment Jean-Marie Laurence, adepte de la linguistique «scientifique», a-t-il pu se plier au travail de prescription? Tout simplement en postulant que la distinction entre linguiste et grammairien n'est pas absolue, la connaissance de la linguistique permettant d'être «un moraliste de la langue éclairé». À son grand dam, il allait devoir admettre qu'entre la théorie et la pratique, il y avait plus que des impondérables. En effet, la philosophie du Comité de linguistique prônait l'alignement sur le français universel. Or un français commun à toute la francophonie est une vue de l'esprit. Dans les faits, c'est toujours la variété de prestige, soutenue par un appareil de référence important (dictionnaires, grammaires, etc.), qui détermine la norme — dans notre cas, celle d'une métropole outre-Atlantique. Laurence a beau se présenter en France comme un néologiste hardi, l'étude des fiches du

comité montre bien que la néologie ici n'est souvent que temporaire. Par exemple, la fiche 195 dénonce « langage machine » comme un calque de l'anglais « *machine language* » et propose le néologisme « langage ordinationnel », lequel sera remplacé, fiche 446, par... « langage machine ». En appliquant le même principe, « week-end » et « match de hockey » deviennent plus « français » que « partie de hockey » et « fin de semaine ». Cette situation prévaut toujours : récemment, la France préférerait l'expression « *e-mail* » (ou « *mail* ») au néologisme québécois « courriel ». On peut s'estimer chanceux d'avoir su résister jusqu'à maintenant aux *shopping*, *pressing*, *footing* et autres *-ing* de même acabit. Comme défenseur du français universel que la question de l'économie des échanges linguistiques contrarie, Jean-Marie Laurence doit sans cesse ménager la chèvre et le chou. Une situation fort inconfortable.

Quant à la faction « partipriste », elle a saisi toute l'importance d'une prise de parole stimulée, sinon exacerbée par la querelle linguistique ; ses écrivains ont transformé la langue honnie en un instrument de dénonciation, d'appropriation et de subversion même, car on a compris que la langue humiliée, il fallait « faire avec ». Le mouvement culturel et politique autour du phénomène joul a fait dire à Jean-Claude Corbeil qu'on passait d'un joul-mépris à un joul-fierté. Apportons tout de même une nuance à cela.

Si l'on peut qualifier de « fières » célébrations jouales des manifestations telles que *Le Cid maghané*, de Réjean Ducharme, ou *L'ossidcho*, autour de Robert Charlebois, pour ne donner que ces exemples de 1968 — manifestations dont certaines, il faut bien l'admettre, ont mené à quelque aberration, comme *La charte de la langue québécoise*³⁸ —, la langue des Renaud, Tremblay et Godin apparaît plutôt comme un joul de combat : rétif, fougueux et souffrant à la fois. « Le joul, c'est une

38. Léandre Bergeron, *La charte de la langue québécoise*, Montréal, VLB éditeur, 1981, charte prônant le joul mais écrite en français standard. Pour une critique bien sentie et écrite en joul, voir Danielle Trudeau, *Léandre et son péché*, Montréal, Hurtubise HMH, 1982.

arme politique, une arme linguistique que le peuple comprend d'autant plus qu'il l'utilise tous les jours³⁹», dira Michel Tremblay en 1973.

Par ailleurs, avant d'être joulisante, cette littérature est littéraire, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de transformer les matériaux linguistiques et d'en transcender les particularités. Si le phénomène d'oralité est prégnant, on ne peut cependant réduire cette littérature à la simple transcription d'une langue populaire⁴⁰. C'est bien, n'est-ce pas, la raison de ce colloque.

Corps à corps linguistiques et opérations de redressement de la langue, équilibre de forces répulsives que d'aucuns appelleront incertitude et d'autres, indécision. Cet équilibre en tension, qu'on le veuille ou non, fait partie du paysage français d'Amérique : le mode acrobatique de survivance québécois.

Cet exposé, nous en sommes bien consciente, est loin d'avoir fait le tour d'une question sociolinguistique fort complexe parce qu'indissociable de l'histoire politique du Québec.

La formule *parler joul*, on l'a vu, existait bien avant la querelle du joul. Pendant un peu plus d'une décennie, elle fera le plein de sentiments linguistiques souvent contradictoires, puis, au fur et à mesure que le Québec s'affirmera politiquement, économiquement et culturellement, elle perdra peu à peu sa charge sémantique pour devenir, de nos jours, une expression quasi folklorique. D'où la difficulté de définir *hic et nunc* ce qu'est le joul, et on ne peut que s'en réjouir...

39. Cité par Lise Gauvin, « Littérature et langue parlée au Québec », *Études françaises*, Montréal, février 1974, p. 85.

40. *Ibid.*